

Décision portant délégation de signature du Président de l'université

VOLET VICE-PRÉSIDENCE

Version novembre 25



Contenu

SECTION I. DELEGATION GENERALE AUX VICE-PRESIDENTS	3
ARTICLE 1	3
ARTICLE 2	3
SECTION II. DELEGATIONS PARTICULIERES OCTROYEES A CERTAINS VICE-PRESIDENTS	6
ARTICLE 3 DELEGATION CONCERNANT LA PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
ARTICLE 4 DELEGATION PARTICULIERE AU VICE-PRESIDENT CHARGE DE LA RECHERCHE.....	6
ARTICLE 5 DELEGATION PARTICULIERE AU VICE-PRESIDENT CHARGE DES SCIENCES AVEC ET POUR LA SOCIETE ET DES ECOLES DOCTORALES.....	6
ARTICLE 6 DELEGATION PARTICULIERE A LA VICE-PRESIDENTE CHARGEE DE LA FORMATION	6
SECTION III. CONDITIONS D'APPLICATION ET D'EXECUTION DE LA DELEGATION	6
ARTICLE 7 SUBDELEGATION	6
ARTICLE 8 DUREE	7
ARTICLE 9 MODIFICATIONS	7
ARTICLE 10 EXECUTION	7



Réf. : DAJP/n°2024-489

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1, L. 713-3 et L. 713-9, R. 719-79 et R. 719-80 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du Conseil d'administration du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'université ;

Vu la délibération n°2024-124 du Conseil d'administration du 29 novembre 2024 portant élection de M. Philippe ROINGEARD en qualité de Président de l'université de Tours ;

Vu le guide des achats et des procédures marchés en vigueur ;

DÉCIDE

Section I. Délégation générale aux vice-présidents

Article 1

Délégation de pouvoir et de signature est donnée aux vice-présidents, nommément désignés dans le tableau reproduit à l'Article 2, à l'effet, le cas échéant, de représenter le Président de l'université de Tours dans les instances consultatives mentionnées, et de signer, en son nom, dans la limite de leurs domaines d'attribution, et à défaut de délégation concurrente :

- Les actes relatifs à l'organisation, au fonctionnement et au déroulement des instances pour lesquelles ils assurent une fonction de représentation du Président de l'université ;
- Les convocations, comptes-rendus, invitations, certificats et attestations à caractère reconnaissant (confirmatif) ;
- Les lettres, demandes, notes et communications.

Article 2

Les vice-présidents dont la délégation de signature est consentie à l'Article 1 sont les suivants :

Prénom	Nom	Qualité	Délibération portant nomination	Instances consultatives
Véronique	ABASQ	Vice-présidente chargée de la santé et de l'accompagnement social des étudiantes et étudiants	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	Conseil du Service de santé étudiante Commission d'exonération des droits d'inscription Commission CVEC Sociale
Daniel	ALQUIER	Vice-président chargé de la recherche	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	Conseil de la documentation



Thierry	BROUARD	Vice-président chargé du numérique, de l'intelligence artificielle et de l'audiovisuel	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	Comité numérique
Stéphanie	CARREZ	Vice-présidente chargée de la formation	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	Commission césure
Alexis	CHOMMELOUX	Vice-président chargé de la vie étudiante, de la vie de campus, de la culture et du sport	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	Conseil culturel Conseil des sports Commission CVEC Projets Commission FSDIE Aide aux projets
Patricia	COUTELLE	Vice-présidente chargée de la formation professionnelle, continue et de l'apprentissage	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	Commission consultative de la formation professionnelle Commission d'aide à l'inscription en formation continue
Stéphanie	GERMON	Vice-présidente chargée des relations internationales	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	Commission des relations internationales Commission d'exonération dédiée à l'exonération des droits de scolarité des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile
Nathalie	GUIVARC'H	Vice-présidente chargée de la valorisation et des partenariats	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	Commission de déontologie
Emmanuel	NERON	Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration	Commission des moyens Commission des marchés



		emplois et de l'immobilier	en date du 29 novembre 2024	
Claude	OPHELE	Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du Comité social d'administration Commission des statuts Commission consultative d'avancement de grade des PRAG / PRCE Comité électoral consultatif
Melpomeni	PAPADOPOULOU	Vice-présidente chargée des innovations pédagogiques	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	
Olivier	PICHON	Vice-président chargé de la transition écologique et sociétale	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	Conseil stratégique de la transition écologique et sociale
Laurence	TACONNAT	Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	
Patrick	VOURC'H	Vice-président chargé des sciences avec et pour la société et des écoles doctorales	Délibération n°2024-125 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2024	



Section II. Délégations particulières octroyées à certains vice-présidents

Article 3 Délégation concernant la présidence du Conseil d'administration

Délégation de pouvoir et de signature est donnée à Emmanuel NERON, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier, à l'effet de présider le Conseil d'administration de l'université de Tours en cas d'absence de son Président, et de signer le cas échéant les actes et pièces afférant à l'organisation, au fonctionnement et au déroulement dudit Conseil d'administration.

Article 4 Délégation particulière au vice-président chargé de la recherche

Délégation de signature est donnée à Daniel ALQUIER, vice-président chargé de la recherche, à l'effet de signer, au nom du Président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, à l'exception des conventions et à défaut de délégation concurrente :

- fiches de recrutement sur programme de recherche.
- Les dossiers de candidature à l'habilitation à diriger des recherches ;
- Les actes relatifs à l'organisation et au déroulement des soutenances d'habilitation à diriger des recherches ;

Article 5 Délégation particulière au vice-président chargé des sciences avec et pour la société et des écoles doctorales

Délégation de signature est donnée à Patrick VOUREH, vice-président chargé des sciences avec et pour la société et des écoles doctorales, à l'effet de signer, au nom du Président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, à l'exception des conventions et à défaut de délégation concurrente, les pièces en matière de recherche et de valorisation mentionnées ci-après :

- Les dépôts de sujet de thèse ;
- La charte des thèses ;
- Les demandes de dérogation d'inscription en doctorat au-delà de la quatrième année d'inscription ;
- Les actes relatifs à l'organisation et au déroulement des soutenances de thèse ;
- Les dossiers d'inscriptions et de réinscriptions en thèse ;
- Les formulaires de césure des doctorants ;
- Les décisions en lien avec les financements de thèse.

Article 6 Délégation particulière à la vice-présidente chargée de la formation

Délégation de signature est donnée à Stéphanie CARREZ, vice-présidente chargée de la formation, à l'effet de signer, au nom du Président de l'université de Tours et dans la limite de ses attributions et compétences, à l'exception des conventions et à défaut de délégation concurrente, les pièces en matière de formation initiale et tout au long de la vie mentionnée ci-après :

- Les arrêtés de nomination aux jurys de concours, d'examen et aux commissions d'examen des vœux sur proposition des Unités de formation et de recherche ;
- Les arrêtés de composition des commissions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels ;
- Les arrêtés de composition des jurys d'admission en 1ère année de BUT ;
- Les arrêtés de composition des jurys de sélection en licence professionnelle et master ;
- Les arrêtés de composition des commissions de réorientation ;
- Les décisions relatives aux demandes de césure ;
- Les annulations d'inscription administrative et les remboursements afférents.

Section III. Conditions d'application et d'exécution de la délégation

Article 7 Subdélégation

Toute subdélégation de signature est interdite.

Article 8 Durée

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa transmission au Recteur d'académie. Elle est publiée au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

La présente décision prend fin au plus tard soit à la fin du mandat du délégant, soit à la fin du mandat ou à la cessation des fonctions des délégataires. Dans le cas où le délégant cesse ses fonctions, pour quelque cause que ce soit, et jusqu'à la désignation de son successeur, les titulaires d'une délégation donnée par le Président de l'université restent compétents pour agir dans le cadre de cette délégation.

Article 9 Modifications

Les modifications seront insérées dans la présente décision et répertoriées en annexe de ladite décision.

Article 10 Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 12 décembre 2024

Philippe ROINGEARD

Président de l'Université



Article 1

À compter du 10 février 2025, le tableau mentionné l'article 2 est modifié, la représentation du Président de l'Université à l'instance consultative du Comité électoral consultatif étant confiée à Mme Claude OPHELE, vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques, en lieu et place de M. Emmanuel NERON.

Fait à Tours, le 10 février 2025
Le président de l'Université

Philippe ROINGEARD

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 10/02/2025 Transmise au Recteur le : 10/02/2025
---	---

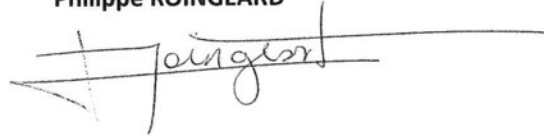
Article 2

À compter du 20 novembre 2025, les articles suivants sont modifiés :

- A l'article 4, délégation de signature est donnée au vice-président de la recherche pour signer les dossiers de candidature à l'habilitation à diriger des recherches et les actes relatifs à l'organisation et au déroulement des soutenances d'habilitation à diriger des recherches
- A l'Article 5, la délégation de signature au vice-président chargé des sciences avec et pour la société et des écoles doctorales est abrogée concernant la signature des dossiers de candidature à l'habilitation à diriger des recherches et actes relatifs à l'organisation et au déroulement des soutenances d'habilitation à diriger des recherches

Fait à Tours, le 20 novembre 2025
Le président de l'Université

Philippe ROINGEARD



Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : 20/11/2025
Transmise au Recteur le : 20/11/2025